

Journalier (Postes de jour et de soir)

Vous aimeriez travailler dans une PME dynamique? Passive-Action offre une ambiance de travail agréable dans un domaine spécialisé et en pleine croissance.

Sous la supervision du Directeur d'usine, le travail de Journalier consiste à faire différentes tâches de manutention, de nettoyage, de décontamination des surfaces des pièces métalliques et non métalliques, particulièrement en acier inoxydable.

Le Journalier travaille selon des horaires de production (6h À 14h30) pour le quart de jour et (14h30 à 22h30) pour le quart de soir.

Important : il s'agit d'un métier nécessitant une excellente forme physique et de bonnes habiletés manuelles.

Détails de l'offre

Lieu de travail : Montréal, Québec

Adresse : 9065 boul. Henri-Bourassa Est

Statut de l'emploi : Permanent

Horaire de travail : Temps plein

Quart de travail : jour, soir, fin de semaine (occasionnel)

Heures par semaine : 40

Salaire : 16,00/18,00 \$ de l'heure, selon l'expérience

Description

Volet production :

- Nettoyer des pièces;
- Manipuler des pièces à l'aide d'appareils de levage;
- Respecter les différentes procédures et méthodes de travail;
- Respecter les procédures de sécurité tant à l'interne que celles des clients;
- Effectuer le rangement dans l'usine;
- Effectuer toute autre tâche connexe.

Voir profil ou qualités recherchées :

- Être polyvalent;
- Être ponctuel et fiable;
- Être consciencieux;

- Être flexible (s'adapter aux contraintes de la production);
- Avoir une attitude professionnelle et une apparence soignée afin de bien représenter l'entreprise;
- Faire preuve d'autonomie et de dynamisme;
- Avoir une bonne capacité à travailler en équipe;
- Bonne capacité à gérer le stress;

Atouts :

- Posséder la carte ASP Construction
- Savoir conduire un chariot élévateur et manipuler des pièces de façon sécuritaire
- Savoir opérer un pont roulant
- Cariste
- Permis de conduire valide

Avantages :

- Programme de formation à la tâche continu
- Stationnement gratuit
- Transport en commun à proximité
- Activités sociales organisées par l'entreprise
Après période de probation (3 mois)
 - Assurance groupe pour les médicaments
 - Assurance vie
 - Assurance invalidité (long terme)